

RCS : BELFORT  
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00544  
Numéro SIREN : 823 245 485  
Nom ou dénomination : A+GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 2089

# Greffe du tribunal de commerce de BELFORT



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/2089

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

### Déposant :

Nom/dénomination : A+GESTION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 823 245 485

N° gestion : 2016 B 00544



Emmanuel SEIGNOLE

Expert-Comptable Diplômé,  
Commissaire aux Comptes  
Expert Judiciaire

Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Besançon

**A l'associé unique de la société**

**A+GESTION**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 100 000 euros**

**Siège social : 11 Impasse Pierre Carmien – 25200 Montbéliard  
823 245 485 RCS Belfort**

**RAPPORT A LA TRANSFORMATION DE LA SARL A+GESTION EN SOCIETE  
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Rapport prévu aux articles 223-43 et 224-3 du Code de Commerce

Présenté à

A l'associé unique

Par

Emmanuel SEIGNOLE  
HANS ET ASSOCIES AUDIT ET REVISION  
Commissaire aux comptes

## **RAPPORT A LA TRANSFORMATION**

### **EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames Messieurs les Associés

En exécution des missions qui nous ont été confiées en application des articles 223-43 et 224-3 du Code de Commerce, suite à la décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport sur :

- La situation de votre société
- Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

#### **I – Appréciations de la situation de la société**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

La situation des fonds propres au 31 décembre 2019 est de 502 189 € pour un capital social de 100 000. Sa trésorerie ressort à 20 128 €. Par ailleurs, son résultat est plutôt constant puisqu'il s'élève à 199 098 € au 31 décembre 2019 contre 203 091 € au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

#### **II- Appréciation des biens composant l'actif social, des avantages particuliers et des capitaux propres.**

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, nous avons établi le présent rapport afin de faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Le projet communiqué ne laisse pas apparaître l'existence d'avantages particuliers.

Fait à Offemont

20/07/2020

Le Commissaire à la transformation  
HANS ET ASSOCIES AUDIT ET  
REVISION

Emmanuel SEIGNOLE

